

JUILLET 2013



Service Territorial de Formation

Formation Cadres



## Au sommaire de ce guide :

Règlement du Service Territorial de Formation.	Page 02 - 03
Les obligations en Techniciens dans le socle de base de la CMCD Régionale pour les équipes de référence.	Page 4
L'architecture régionale des formations	Page 5
Comment obtenir ou recycler les qualification « Entraîneur Interrégional » & « Entraîneur Fédéral » ?	Page 06
Comment recycler la qualification « Dirigeant Accompagnateur » ?	Page 06
Le calendrier prévisionnel régional des formations	Page 07
Modalités d'organisation des parcours de formation :	
Accompagnateur d'Equipe	Page 08 - 09
Animateur de Handball <i>Formule Weekend</i>	Page 10 -11
Animateur de Handball <i>Formule Semaine</i>	Page 12 -13
Recyclage Animateur de Handball	Page 14
Entraîneur Régional <i>Formule Classique</i>	Page 15 - 16
Entraîneur Régional <i>Formule Semaine</i>	Page 17 - 18
Recyclage Entraîneur Régional	Page 19
Formulaire de reconnaissance « <i>Accompagnateur d'Equipe</i> »	Page 20
Coût des formations jusqu'en 2016	Page 21
Dates de dépôt des dossiers d'inscription à la Ligue	Page 21
Demande de prise en charge par le club	Page 22
Dossier d'inscription	Page 23
Appel d'Offre pour accueillir une Soirée, Matinée ou A-Midi Technique	Page 24 - 25
Le financement des formations	Page 26 - 29
La Validation de l'Expérience	Page 30
Les contacts utiles	Page 31

# Règlement du Service Territorial de Formation

## Je m'engage sur une formation organisée par le Service Territorial de Formation : quelles sont mes obligations ?

### Modalités à respecter :

Effectuer une inscription administrative complète.

Etre présent à mon positionnement sans lequel mon entrée en formation ne peut être validée.

Etre assidu aux séquences obligatoires intégrées dans mon parcours de formation **(\*)**

Etre présent au dispositif d'évaluation de la qualification visée.

**(\*) : Quels que soient les lieux ou les dates programmées**, à partir du moment où tout cela m'a été présenté avant ma signature pour accord, dans un temps imparti, ne signifiant pas par abus, l'idée d'un grand intervalle de temps sans étapes imposées annuellement, mais bien au contraire, en me proposant une offre de séquences programmées en nombre suffisant sur tout le territoire et avec cohérence dans le temps au niveau organisationnel pour respecter la typologie de moments complémentaires : positionnement ; demi journée ; soirées, matinées, après-midi techniques ; tests ; weekends ; modules ; stages... me permettant de capitaliser l'ensemble des séquences obligatoires ou conseillées de mon parcours de formation.

### Sanction

Le non-respect de l'une de mes obligations précitées ou bien pour une absence, sans délivrance d'un justificatif reconnu par la Ligue comme justifié au regard de la « **Grille des justificatifs à fournir** » ci-après, entraînera le non reversement des sommes perçues à mon inscription et ma sortie du dispositif de formation pour non respect des modalités d'organisation convenues à mon inscription.

### Si j'arrête ma formation en cours d'année

J'informe le Service Territorial de Formation dans les plus brefs délais par courrier ou mail, pour qu'une information officielle soit diffusée à mon club avant toute signature de rupture mentionnant la date exacte de mon arrêt.

Je prends conscience que cet arrêt aura des conséquences financières pour mon club ou pour moi-même en raison du non reversement des sommes perçues par la Ligue à l'inscription ; mais aussi pourra avoir des conséquences sportives pour mon club souhaitant peut-être, par l'obtention de ma qualification, répondre aux attentes de la CMCD.

### Si j'arrête ma formation en cours d'année pour des raisons médicales

J'informe le Service Territorial de Formation dans les plus brefs délais et TRANSMETS LE JUSTIFICATIF requis au regard de la « Grille des justificatifs à fournir » **sous 7 jours**.

### Si je suis absent sur une séquence obligatoire de mon parcours de formation

JE DOIS IMPERATIVEMENT :

Justifier mon absence, **sous 7 jours**, au Service Territorial de Formation

Me rendre à la session de rattrapage si le justificatif fourni est reconnu comme justifié, en réglant les frais supplémentaires inhérents à l'organisation de ma session de rattrapage.

# Règlement du Service Territorial de Formation

AU RISQUE DE M'EXPOSER :

A un rejet du dispositif de formation

Au non reversement des sommes dues à mon inscription.

Au non reversement des sommes dues pour l'organisation de la session de rattrapage.

AU RISQUE D'EXPOSER MON CLUB :

Au non reversement des sommes dues à mon inscription.

Au non reversement des sommes dues pour l'organisation de la session de rattrapage.

La non obtention d'une qualification attendue pour répondre aux attentes de la CMCD

GRILLE DES JUSTIFICATIFS A FOURNIR	
Absences considérées comme JUSTIFIEES	Justificatif à fournir
Événement familiaux	Acte d'état civil, inhumation
Congé maternité	Certificat médical
Congé paternité	Photocopie lettre adressée à l'employeur
Congé pour enfant	Certificat médical
Arrêt maladie ou accident /trajet	Arrêt de travail ou attestation de sinistre
Témoins ou jurés d' Assise	Convocation du Tribunal
Convocations Officielles	Convocation officielle
Urgences médicales constatées	Bulletin d'hospitalisation, certificat médical
Formation au sein de l'entreprise	Attestation de l'employeur
Mission Sapeur Pompier Volontaire	Attestation de l'organisme
Absences considérées comme INJUSTIFIEES	
Congés (voyage ; Sports d'Hivers ...)	
Panne de réveil	
Simple mot d'excuse	
Démarche administrative	
Match	
Réunion de famille, anniversaire...	

# Les obligations en Techniciens dans le socle de base de la CMCD régionale pour les équipes de référence

Pré nationale

Secteur MASCULIN	Secteur FEMININ	Situation de l'équipe de référence
1 Entraîneur Régional en formation Entraîneur Inter Région	1 Entraîneur Régional en formation Entraîneur Inter Région	<b>ACCESSION</b> au niveau supérieur
1 Animateur de HB en formation Entraîneur Région	1 Animateur de HB en formation Entraîneur Région	
1 Entraîneur Région	1 Entraîneur Région	<b>EVOLUTION</b> au niveau
1 Animateur de Handball	1 Animateur de Handball	

INFORMATION IMPORTANTE au niveau Pré national : La CMCD reconnaît les AHB et ER certifiés dans l'année en cours par le Service Territorial de Formation MAIS ne reconnaît pas dans le socle de base les licences blanches

Excellence

Secteur MASCULIN	Secteur FEMININ	Situation de l'équipe de référence
1 Animateur de HB en formation Entraîneur Région	1 Animateur de HB en formation Entraîneur Région	<b>ACCESSION</b> au niveau supérieur
1 personne en formation Animateur de HB	1 personne en formation Animateur de HB	
1 Animateur de Handball	1 Animateur de Handball	<b>EVOLUTION</b> au niveau
1 Dirigeant Accompagnateur ou 1 Accompagnateur d'Equipe	1 Dirigeant Accompagnateur ou 1 Accompagnateur d'Equipe	

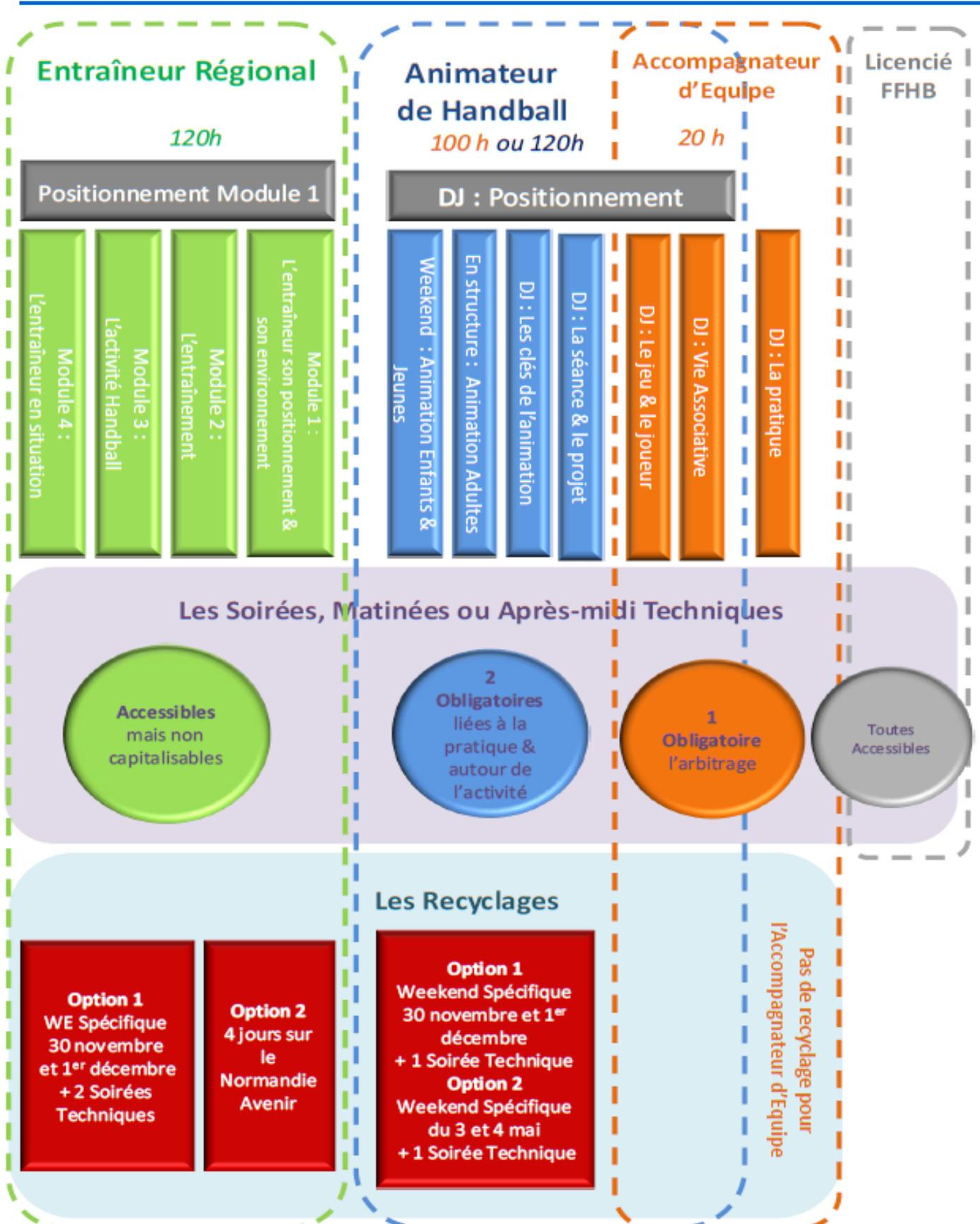
INFORMATION IMPORTANTE au niveau Excellence : La CMCD reconnaît les AHB, ER et AE certifiés dans l'année en cours par le Service Territorial de Formation et reconnaît les techniciens en licences blanches (voir conditions dans le règlement CMCD)

Honneur

Secteur MASCULIN	Secteur FEMININ	Situation de l'équipe de référence
1 personne en formation Animateur de HB		<b>ACCESSION</b> au niveau supérieur
1 personne en formation Accompagnateur d'Equipe		
1 Dirigeant Accompagnateur ou 1 Accompagnateur d'Equipe		<b>EVOLUTION</b> au niveau
1 personne en formation Accompagnateur d'Equipe		

INFORMATION IMPORTANTE au niveau Honneur : La CMCD reconnaît les AHB, ER et AE certifiés dans l'année en cours par le Service Territorial de Formation et reconnaît les techniciens en licences blanches (voir conditions dans le règlement CMCD).

# L'architecture régionale des formations



# Comment obtenir ou recycler les qualifications Entraîneur Interrégional & Entraîneur Fédérales ?

Afin de ne pas porter préjudice à son club, les personnes qui disposent d'une qualification en dernière année de validité et comptant pour la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement dans le socle de base ou le seuil de ressources de leur club, doivent impérativement s'inscrire sur un niveau de qualification supérieure ou bien recycler leur qualification cette saison !

Les recyclages ou entrée en formation s'effectuent :

Pour les qualifications « Animateur Handball » et « Entraîneur Régional », par dépôt d'un dossier d'inscription à la Ligue de Normandie (Figurant page 23 dans ce guide normand en reportant dessus la référence de la formation visée); ces documents seront joints par mail à l'ensemble des clubs du territoire.

Pour les qualifications « Inter Régional » et « Entraîneur Fédéral » par un positionnement sur les circonstances de formation proposées dans le guide des formations fédérales.

**Téléchargement du guide des formations fédérales sur le site web de la FFHB !**

**NB : Le listing des personnes en situation de recyclage cette saison, sera adressé à l'adresse mail officielle de tous les clubs Normands !**

## Comment recycler la qualification « Dirigeant Accompagnateur » ?

En raison d'une refonte de la qualification « Dirigeant Accompagnateur » en attestation « Accompagnateur d'Equipe » à l'échelon Fédéral depuis 2012 ; une demande de reconnaissance de titre de formation sera accordée à tout Dirigeant Accompagnateur certifié, sollicitant, avant expiration de sa troisième année de validité, la reconnaissance de son titre de formation « Dirigeant Accompagnateur » pour obtenir l'attestation Fédérale « Accompagnateur d'Equipe ».

**FORMULAIRE TELECHARGEABLE**

**PAGE 20**

Merci d'agracer le RECTO / VERSO de votre carte Dirigeant Accompagnateur au dos du formulaire !

### FORMULAIRE DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE

Du titre de formation « **DIRIGEANT ACCOMPAGNATEUR** » pour obtenir l'attestation « **ACCOMPAGNATEUR D'EQUIPE** »

**Objectif :** En vertu d'une refonte de la qualification Dirigeant Accompagnateur en attestation Accompagnateur d'Equipe à l'échelon fédéral, la présente demande de reconnaissance de titre de formation est accordée à tout Dirigeant Accompagnateur certifié, sollicitant, avant expiration de sa troisième année de validité, la reconnaissance de son titre de formation « Dirigeant Accompagnateur » pour obtenir l'attestation fédérale « Accompagnateur d'Equipe ».

Toute demande, consécutrice à une perte de la qualification Dirigeant Accompagnateur pour non recyclage dans le délai réglementé de 3 ans, sera rejetée.

L'examen de votre demande par l'STR ne pouvant être effectué qu'à partir des seuls éléments décrits et demandés, en il besoin, en vous contactant afin de fournir tout élément de nature à éclaircir l'examen de votre demande, il vous est demandé de renseigner le présent formulaire avec soin.

Précisez votre comité (\*) dans le case :

Manche  Orne  Calvados  Eure  Seine-Maritime

N° de licence FFHB (*)	
Nom s. Prénom (*)	
Adresse personnelle (*)	N°
	Rue
	Cod. Postal
Téléphone (*)	000000
Adresse e-mail (*)	@
N° de carte (*)	
Date de fin de validité (*)	/
Signature du demandeur	

Joindre et agraffer **OBLIGATOIREMENT** le RECTO / VERSO de votre carte DIRIGEANT ACCOMPAGNATEUR au dos du formulaire. (\*) mention obligatoire

# Le Calendrier Prévisionnel Régional des formations 2013-2014

	Dates blo- quées	Vacances		Accompagna- teur Equipe	Animateur de Handball			Entraîneur Régional		
		Zone A	Zone B		Formule Weekend	Formule Semaine	Recyclage	Formule Weekend	Formule Semaine	Recyclage
21-22 Septembre										
28-29 Septembre										
05-06 Octobre										
12-13 Octobre										
19-20 Octobre		A	B							
26-27 Octobre		A	B							
02-03 Novembre		A	B							
09-10 Novembre										
16-17 Novembre										
23-24 Novembre										
30-01 Décembre	X				WEEK END pour les rattrapages et les Recyclages					
07-08 Décembre										
14-15 Décembre										
21-22 Décembre		A	B							
28-29 Décembre		A	B							
04-05 Janvier	X	A	B					Module 1		
11-12 Janvier					Positionnement	Stage1 7/8/9 Janvier			Stage1 7/8/9 Janvier	
18-19 Janvier										
25-26 Janvier					DJ 1					
01-02 Février										
08-09 Février					DJ 2					
15-16 Février										
22-23 Février	X		B		DJ 3	Stage 2		Module 2	Stage 2 18/19/20 Février	
01-02 Mars		A	B							
08-09 Mars		A	B							
15-16 Mars		A								
22-23 Mars					DJ 4					
29-30 Mars										
05-06 Avril	X				Weekend Enfant & J					
12-13 Avril					Période d'Anima- tion en struc- ture avec le public Adultes					
19-20 Avril			B			Stage 3 15/16/17 Avril			Stage 3 15/16/17 Avril	
26-27 Avril	X	A	B					Module 3		
03-04 Mai	X	A	B				WE Recycl.			WE Recycl.
10-11 Mai		A								
17-18 Mai										
24-25 Mai										
31-01 Juin	X			Option 1	Normandie Avenir			Module 4	Stage 4	
07-08 Juin										
14-15 Juin										
21-22 Juin										
27-28-29-30 Juin	X			Option 2	Normandie Avenir			Module 4	Stage 4	

# La formation « Accompagnateur d'Equipe »



## Volume de formation

20 heures

## Organisation

3 demi-journées + 1 soirée technique spécifique sur l'arbitrage

## Coût de la formation

73,20 €

## Qualification

Attestation délivrée par le Service Territorial de Formation.

## Recyclage

Pas de recyclage pour cette formation.

## Certification

Capitaliser la totalité des séquences dans l'année en cours

**Date limite d'inscription 15 septembre 2013**

**Parcours de la formation**  
**« Accompagnateur d'Equipe »**  
à réaliser dans l'ordre suivant :

**S1 = Demi-journée**

La Vie Associative

**S2 = Demi-journée 2**

Le Jeu & le Joueur

**S3 = Demi-journée**

La Pratique

**Soirée Technique**

Les règles élémentaires  
de l'arbitrage

## Attention !

Une attestation délivrée à un mineur ne lui permet pas une prise en charge autonome d'un collectif ; le mineur ne pourra prodiguer ses conseils que sous la tutelle d'un majeur désigné par le club !



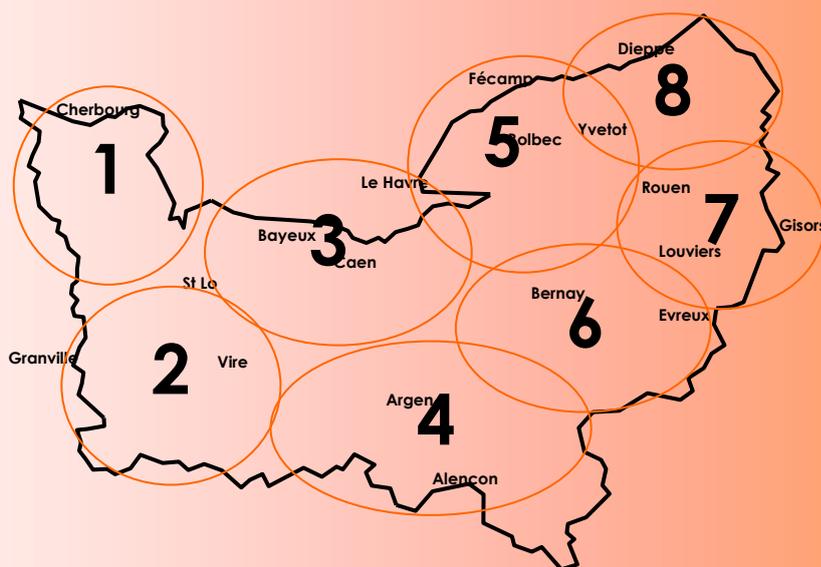
L'attestation Accompagnateur d'Equipe

**DOSSIER D'INSCRIPTION Page 23**  
**Référence à rappeler pour s'inscrire**  
**Réf : AC EQUIPE/ SECT ....**

Ajouter le numéro  
de sa zone géographique  
au regard du plan  
Page 9.

## Une formation de proximité

Afin d'être au plus près des candidats, les demi-journées de la formation sont proposées dans 8 zones géographiques. Chaque stagiaire a la possibilité de participer aux demi-journées programmées sur les autres zones en respectant l'ordre de réalisation préconisé.



**Les 8 zones géographiques**

### Calendrier prévisionnel des séquences

	La Vie Associative	Le Jeu & le Joueur	La Pratique	Soirée Technique Arbitrage
<b>Zone 1</b>	Samedi 21/09/13	Samedi 28/09/13	Samedi 5/10/13	A définir
<b>Zone 2</b>	Samedi 5/10/13	Samedi 12/10/13	Samedi 19/10/13	A définir
<b>Zone 3</b>	Samedi 21/09/13	Samedi 5/10/13	Samedi 19/10/13	Jeudi 3/10/13
<b>Zone 4</b>	Samedi 28/09/13	Samedi 5/10/13	Samedi 12/10/13	A définir
<b>Zone 5</b>	Samedi 5/10/13	Samedi 12/10/13	Samedi 19/10/13	A définir
<b>Zone 6</b>	Samedi 28/09/13	Samedi 12/10/13	Samedi 19/10/13	A définir
<b>Zone 7</b>	Samedi 21/09/13	Samedi 28/09/13	Samedi 5/10/13	A définir
<b>Zone 8</b>	Samedi 28/09/13	Samedi 5/10/13	Samedi 12/10/13	A définir

# La formation « Animateur de handball »

## Formule Weekend



<b>Volume de formation</b>	120 heures (100 heures si attestation Accompagnateur Equipe)
<b>Organisation</b>	5 demi journées ; 1 weekend ; 2 Soirées ou A Midi ou Matinées Techniques ; un parcours de formation à distance (FOAD) ; plus une mise en situation pratique d'animation dans un club (lieu à définir).
<b>Coût de la formation</b>	329.40 euros 274.50 euros pour les personnes en possession de l'attestation Accompagnateur d'Equipe 1098 euros pour les salariés (remboursement OPCA)
<b>Qualification</b>	Carte délivrée par le Service Territorial de Formation
<b>Durée de validité</b>	Carte valable 3 ans
<b>Nombre de places</b>	32 places sur le territoire Normand
<b>Date limite d'inscription</b>	15 octobre 2013

**Pour information, la commission d'examen des dossiers d'inscription établit la liste des 32 stagiaires retenus en Formule Weekend, en fonction des critères suivants :**

- Favoriser la certification d'un Animateur de Handball dans chaque club.
- Favoriser l'accès aux clubs repérés en difficulté au niveau de la CMCD
- Favoriser l'accès aux personnes engagées sur un BPJEPS
- Favoriser les candidats en charge de collectifs
- Répondre à la motivation de ceux qui se sont exprimés par écrit

La commission, n'excluant pas la possibilité de désistements de dernières minutes,

informera individuellement la ou les personnes en mesure de saisir les places vacantes au regard des critères énoncés précédemment.

### Conditions d'inscription

Etre licencié à la FFHB durant la saison en cours ;

Avoir au moins 18 ans ;

Encadrer une équipe en compétition durant la saison en cours ;

### Restauration & hébergement

L'organisation du weekend permet aux stagiaires d'être libérés le samedi soir. La restauration pour les deux repas du samedi et du dimanche midi sont à la charge du stagiaire ou du club ainsi que l'hébergement si besoin pour la nuit du samedi.

**DOSSIER D'INSCRIPTION Page 23**

**Référence à rappeler pour s'inscrire**

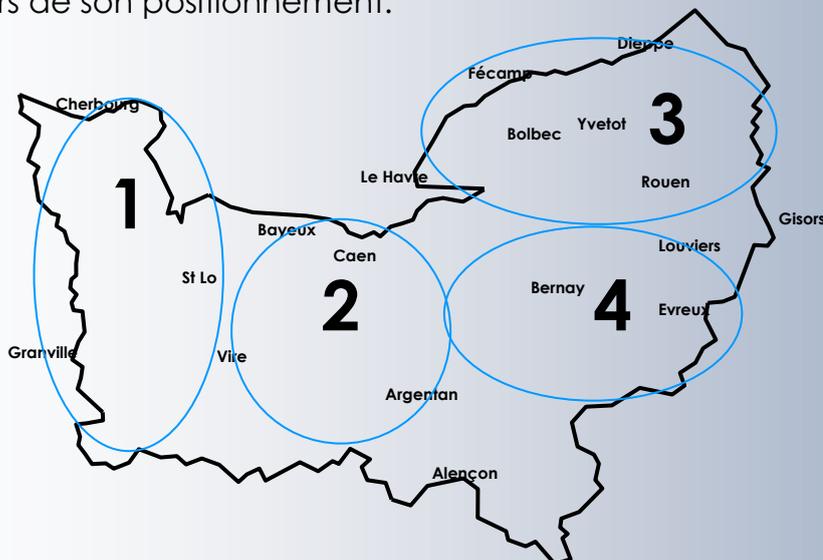
# La formation « Animateur de handball »

## Formule Weekend



### Une sectorisation de la formation

La formation est proposée par secteur établis selon les ressources des clubs, des comités et de la Ligue de Normandie de Handball. Un stagiaire est libre de participer aux séquences d'un autre secteur s'il respecte l'ordre des apprentissages établit et informe le Service Territorial de Formation de son intention à l'aide du formulaire électronique de l'interface qui lui sera présenté lors de son positionnement.



Les demi journées , Soirées, Matinées, Après Midi Techniques, Weekend et Animation en structure sont organisées sur 4 secteurs

### Organisation de la formation

<b>Positionnement</b>	<b>Samedi 11 Janvier 2014 de 9h à 12h</b>
<b>Demi journée 1</b>	La vie associative + FOAD 1 (Formation à distance) <b>Samedi 25 Janvier 2014 de 9h à 12h</b>
<b>Demi journée 2</b>	Le jeu & le joueur + FOAD 2 <b>Samedi 8 Février 2014 de 9h à 12h</b>
<b>Demi journée 3</b>	La séance et le projet + FOAD 3 <b>Samedi 22 Février 2014 de 9h à 12h</b>
<b>Demi journée 4</b>	Les clés de l'animation + FOAD 4 <b>Samedi 22 Mars 2014 de 9h à 12h</b>
<b>Le Weekend</b>	Animation chez les Enfants & Jeunes + FOAD 5 <b>Samedi 5 et Dimanche 6 Avril 2014</b>
<b>Animation en structure</b>	Animation chez les Adultes + FOAD 6 <b>Entre le 7 avril et 30 mai 2014</b>

# La formation « Animateur de handball »

## Formule Semaine



<b>Volume de formation</b>	120 heures (100 heures si attestation Accompagnateur Equipe)
<b>Organisation</b>	3 stages de 3 jours ; 2 Soirées ou A Midi ou Matinées Techniques) et un parcours de formation à distance (FOAD).
<b>Coût de la formation</b>	329.40 euros  274.50 euros pour les personnes en possession de l'attestation Accompagnateur d'Equipe  1098 euros pour les salariés (remboursement OPCA)
<b>Qualification</b>	Carte délivrée par le Service Territorial de Formation
<b>Durée de validité</b>	Carte valable 3 ans
<b>Nombre de places</b>	12 places (AHB + ER) sur le territoire Normand
<b>Date limite d'inscription</b>	15 octobre 2013

**Pour information, la commission d'examen des dossiers d'inscription établit la liste des 12 stagiaires retenus en Formule Semaine, en fonction des critères suivants :**

- Favoriser la certification d'un Animateur de Handball dans chaque club.
- Favoriser l'accès aux clubs repérés en difficulté au niveau de la CMCD
- Favoriser l'accès aux personnes engagées sur un BPJEPS
- Favoriser les candidats en charge de collectifs
- Répondre à la motivation de ceux qui se sont exprimés par écrit

La commission, n'excluant pas la possibilité de désistements de dernières minutes, informera individuellement la ou les personnes en mesure de saisir les places vacantes au regard des critères énoncés précédemment.

### Conditions d'Inscription

Etre licencié à la FFHB durant la saison en cours ;

Avoir au moins 18 ans ;

Encadrer une équipe en compétition durant la saison en cours ;

### Restauration & hébergement

La restauration et l'hébergement sont obligatoire sur le site du stage. Ces frais supplémentaires seront facturés au stagiaire ou au club après chaque module au coût réel.

**DOSSIER D'INSCRIPTION Page 23**  
**Référence à rappeler pour s'inscrire**  
**Réf : AHB / SEMAINE**

# La formation « **Animateur de handball** »

## **Formule en Semaine**



### Organisation de la formation

#### Stage 1

**Positionnement / Vie Associative / Le Jeu & le Joueur / La séance & le projet**

+ FOAD 1 pour construire la première partie du projet de développement

**Du Mardi 7 au Jeudi 9 Janvier 2014**

#### Stage 2

**Les clés de l'animation / Animation pédagogique**

+ FOAD 2 pour construire la deuxième partie du projet de développement

**Du Mardi 18 au Jeudi 20 Février 2014**

#### Stage 3

**Construction de séance / Animation pédagogique / Bilan de formation**

+ FOAD 3 pour mise en place du projet de développement

**Du Mardi 15 au Jeudi 17 Avril 2014**

**+ Participation à ...**

**2 Soirées ou Matinées ou A-Midi Techniques de son choix**

**entre janvier 2014 et mai 2014**

### La certification est conditionnée par :

- La participation aux 3 stages et la capitalisation de 2 Soirées ou Matinées ou A-Midi Techniques dans la saison en cours
- Le suivi de sa formation en FOAD sur « Campus des Handballeurs »
- Le retour des travaux demandés
- La réalisation du dossier de développement de sa structure
- Répondre au niveau de connaissances et de compétences requises pour être Animateur de Handball

# Recyclage de la formation

## « animateur de handball »



<b>Volume de formation</b>	20 heures
<b>Organisation</b>	<b>Option 1</b> 30/1er Décembre 2013 + 1 Soirée technique <b>Option 2</b> 3/4 Mai 2014 + 1 Soirée technique
<b>Coût du recyclage</b>	91.50 euros
<b>Durée de validité</b>	Recyclage valable pour 3 ans
<b>Nombre de places</b>	12 places sur le territoire Normand
<b>Date limite d'inscription</b>	15 octobre 2013

### Organisation de la formation

#### **Option 1 Weekend spécifique Recyclage**

**Le samedi 30 Novembre et Dimanche 1 Décembre 2013**

**+ 1 Soirée Technique**

**ou**

#### **Option 2 Weekend spécifique Recyclage**

**Le samedi 03 et Dimanche 04 Mai 2014**

**+ 1 Soirée Technique**

### Restauration & hébergement

L'organisation du weekend permet aux stagiaires d'être libérés le samedi soir. La restauration pour les deux repas du samedi et du dimanche midi sont à la charge du stagiaire ou du club ainsi que l'hébergement si besoin pour la nuit du samedi.

**DOSSIER D'INSCRIPTION Page 23**

**Référence à rappeler pour s'inscrire**

**Réf : RECY AHB**

# La formation « Entraîneur Régional »

## Formule classique



<b>Volume de formation</b>	120 heures
<b>Organisation</b>	4 modules sur l'année et au moins 1 suivi en club
<b>Durée de la formation</b>	2 ans possibles avec l'obligation de participer au 1er module la première année pour valider l'entrée en formation
<b>Coût de la formation</b>	549 euros 1098 euros pour les salariés (remboursement OPCA)
<b>Qualification</b>	Carte délivrée par le Service Territorial de Formation
<b>Durée de validité</b>	Carte valable 5 ans
<b>Nombre de places</b>	12 places sur le territoire Normand
<b>Date limite d'inscription</b>	15 octobre 2013

*Pour information, la commission d'examen des dossiers d'inscription établit la liste des 12 stagiaires retenus en formule **CLASSIQUE**, en fonction des critères suivants :*

- Favoriser la certification d'un Entraîneur Régional dans chaque club.
- Favoriser l'accès aux clubs repérés en difficulté au niveau de la CMCD
- Favoriser les candidats en charge de collectifs
- Répondre à la motivation de ceux qui se sont exprimés par écrit

La commission, n'excluant pas la possibilité de désistements de dernières minutes, informera individuellement la ou les personnes en mesure de saisir les places vacantes au regard des critères énoncés précédemment.

### Hébergement & Restauration

La restauration et l'hébergement sont obligatoires sur le site du stage. Ces frais supplémentaires seront facturés au stagiaire ou au club après chaque module.

**DOSSIER D'INSCRIPTION Page 23**

**Référence à rappeler pour s'inscrire**

**Réf : ENT REG / CLASSIQUE**



### Conditions d'inscription

Être licencié à la FFHB durant la saison en cours ;

Avoir au moins 18 ans ;

Encadrer une équipe en compétition et pouvoir justifier d'une expérience dans l'animation;

Etre titulaire de la qualification « animateur de handball » en cours de validité ;

### Certification

Participer aux 4 modules de formation

Répondre aux attentes sur la notion d'investissement et d'exigence de niveau

Faire parvenir les documents demandés pour son évaluation

Participer à une circonstance d'évaluation certificative (Normandie Avenir)

Avoir été suivi dans son club

### Organisation de la formation

<b>Module 1</b>	<b>L'entraîneur : son positionnement &amp; son environnement</b> <b>Du 04 au 05 janvier 2014</b>
<b>Module 2</b>	<b>L'entraînement</b> <b>Les 21 22 et 23 février 2014</b>
<b>Module 3</b>	<b>L'activité handball</b> <b>Du 26 au 27 avril 2014</b>
<b>Module 4</b>	<b>L'entraîneur en situation (Normandie Avenir)</b> <b>À définir</b>

*Ces informations sont données à titre indicatif  
et sont susceptibles d'être modifiées !*



# La formation « Entraîneur Régional »

## Formule Semaine

<b>Volume de formation</b>	120 heures
<b>Organisation</b>	3 stages de 3 jours ; 4 jours au Normandie Avenir ; 2 soirées, matinées, après-midi techniques ; un parcours de formation à distance FOAD
<b>Coût de la formation</b>	549 euros 1098 euros pour les salariés (remboursement OPCA)
<b>Qualification</b>	Carte délivrée par le Service Territorial de Formation
<b>Durée de validité</b>	Carte valable 5 ans
<b>Nombre de places</b>	12 places (AHB + ER) sur le territoire Normand
<b>Date limite d'inscription</b>	15 octobre 2013

*Pour information, la commission d'examen des dossiers d'inscription établit la liste des 12 stagiaires retenus en formule **SEMAINE**, en fonction des critères suivants :*

- Favoriser la certification d'un Entraîneur Régional dans chaque club.
- Favoriser l'accès aux clubs repérés en difficulté au niveau de la CMCD
- Favoriser l'accès aux personnes engagées sur un BPJEPS
- Favoriser les candidats en charge de collectifs
- Répondre à la motivation de ceux qui se sont exprimés par écrit

La commission, n'excluant pas la possibilité de désistements de dernières minutes, informera individuellement la ou les personnes en mesure de saisir les places vacantes au regard des critères énoncés précédemment.

### **Hébergement & Restauration**

La restauration et l'hébergement sont obligatoire sur le site du stage. Ces frais supplémentaires seront facturés au stagiaire ou au club après chaque module au coût réel.

**DOSSIER D'INSCRIPTION Page 23**

**Référence à rappeler pour s'inscrire**

**Réf : ENT REG / SEMAINE**

# La formation « Entraîneur Régional »

## Formule Semaine



### Conditions d'inscription

Être licencié à la FFHB durant la saison en cours ;

Avoir au moins 18 ans ;

Encadrer une équipe en compétition et pouvoir justifier d'une expérience dans l'animation;

Etre titulaire de la qualification « animateur de handball » en cours de validité ;

### Certification

Participer aux 4 stages dans la saison et à 2 soirées, matinées, après-midi techniques

Réalisation de son parcours de formation à distance (FOAD)

Rendre les documents demandés

Rendre le dossier de « planification »

Répondre aux attentes sur la notion d'investissement et le niveau d'exigence

### Sectorisation de la formation

La localisation des sites se fera en fonction des inscrits et des clubs en mesure de répondre aux besoins des stages (collectifs supports et salles disponibles...)

### Organisation de la formation

#### Stage 1

**Du 7 au 9 Janvier 2014**

#### Stage 2

**Du 18 au 20 Février 2014**

#### Stage 3

**Du 15 au 17 avril 2014**

**Normandie Avenir**

**à définir**



## La Recyclage « Entraîneur Régional »

<b>Volume de formation</b>	30 heures
<b>Organisation</b>	<b>Option 1</b> : 30/1er décembre 2013 + 2 Soirées Techniques <b>Option 2</b> : 4 jours sur le Normandie Avenir
<b>Coût du recyclage</b>	137.50 euros
<b>Durée de validité</b>	Recyclage valable pour 5 ans
<b>Date limite d'inscription</b>	15 octobre 2013

### Organisation de la formation

**Option 1**                      **Weekend Spécifique Recyclage**  
**Samedi 30 Novembre et Dimanche 1er Décembre 2013**  
**+ 2 Soirées techniques**

Ou

**Option 2**                      **4 jours sur le Normandie Avenir**  
**Dates À définir**

### Restauration & hébergement

L'organisation du weekend permet aux stagiaires d'être libérés le samedi soir.  
La restauration pour les deux repas du samedi et du dimanche midi sont à la charge du stagiaire ou du club ainsi que l'hébergement si besoin pour la nuit du samedi.

**DOSSIER D'INSCRIPTION Page 23**  
**Référence à rappeler pour s'inscrire**  
**Réf : RECY / ER**



## Coût des formations jusqu'en 2016

Formations proposées sur le territoire Normand	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Accompagnateur d'Equipe	73.20 euros	91.50 euros	91.50 euros
Animateur de Handball avec ( Accompagnateur d'Equipe)	274.50 euros	366 euros	457.50 euros
Animateur de Handball	329.40 euros	439.20 euros	549 euros
Recyclage Animateur de Handball	91.50 euros	91.50 euros	91.50 euros
Formation Animateur de Handball et Entraîneur Régional en Formule semaine	549 euros	549 euros	549 euros
Entraîneur Régionale	549 euros	549 euros	549 euros
Recyclage Entraîneur Régional	137.50 euros	137.50 euros	137.50 euros
Formation Animateur de Handball et Entraîneur Régionale pour les salariés (OPCA)	1098 euros	1098 euros	1098 euros

## Dates de dépôt des dossiers d'inscription à la Ligue

FORMATIONS	DATE LIMITE
Accompagnateur d'Equipe	15 Septembre 2013
Animateur de Handball	15 octobre 2013
Recyclage Animateur de Handball	15 octobre 2013
Entraîneur Régional	15 octobre 2013
Recyclage Entraîneur Régional	15 octobre 2013



# FORMATION CADRES

## DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

### Cochez la référence de la formation demandée

- AC EQUIPE / SECT .....       AHB / WEEKEND       ENT REG / CLASSIQUE  
 AHB / SEMAINE       ENT REG / SEMAINE  
 RECY AHB       RECY ER

### Cochez votre comité

- Manche     Calvados     Orne       Eure     Seine Maritime

Coût de la formation demandée ..... euros

Nom du stagiaire .....Prénom du stagiaire .....  
(en lettre majuscule)

### PRISE EN CHARGE PAR LE CLUB

(en lettre majuscule)

Nom du club .....

Nom du président.....

Le dit club s'engage à réception de la facture, à régler les frais du stagiaire par chèque dans le délais de 30 jours

Nom du stagiaire ..... Prénom .....

Téléphone du président du club .....

Signature du président du club pour accord

Cachet du club



# FORMATION CADRES DOSSIER D'INSCRIPTION

/ /20

**Les dossiers incomplets seront retournés**

/ /20

Date de dépôt

Date de réception Ligue

## Cochez la référence de la formation demandée

- AC EQUIPE / SECT .....      AHB / WEEKEND      ENT REG / CLASSIQUE  
 AHB / SEMAINE      ENT REG / SEMAINE  
 RECY AHB (Option \_\_\_)      RECY ER (Option \_\_\_)

## Cochez votre comité

- Manche      Calvados      Orne      Eure      Seine Maritime

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

DATE DE NAISSANCE ..... / ..... / ..... PROFESSION .....

TELEPHONE ..... PORTABLE .....

E-MAIL ..... @ .....

**Attention, les convocations seront envoyées par mail, l'adresse mail est donc obligatoire pour que le dossier soit recevable**

CLUB ..... EQUIPE ENTRAINEE .....

NIVEAU .....

## Qualifications fédérales obtenues

Autre diplôme obtenu ..... Année .....

Autre diplôme obtenu ..... Année .....

## JOINDRE AU DOSSIER

- 2 photos
- 1 enveloppe libellée et affranchie à votre adresse
- Photocopie de la licence FFHB en cours de validité
- Photocopie de la carte d'entraîneur de niveau immédiatement inférieur à la qualification demandée
- Chèque couvrant les droits de la formation demandée à l'ordre de la Ligue de Normandie de Handball
- Demande de prise en charge par le club si vous ne réglez pas vous-même le coût de la formation
- 2 séances avec une lettre de motivation pour les formations animateur de handball & entraîneur région

**ATTENTION : Les frais supplémentaires en cas de restauration ou d'hébergement seront facturés au stagiaire ou au club en plus au coût de la formation au coût réel.**

**En tant que Président du club et stagiaire, nous reconnaissons avoir pris connaissance du Règlement du Service Territorial de Formation dans le Guide Normand des formations 2013/2014 et nous engageons par notre signature à le respecter.**

Nom et Prénom du Président .....

Signature du Président

Nom et Prénom du Stagiaire .....

Signature du Stagiaire

## AVIS DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES DOSSIERS

INSCRIPTION **retenue**

INSCRIPTION **en liste d'attente**

INSCRIPTION **non retenue**



## FORMATION CADRES

« Appel d'Offre » pour accueillir une Soirée, Matinée ou Après-midi Technique

### **Vous souhaitez faire connaître votre club Proposer une séquence de formation de proximité Répondre techniquement aux besoins exprimés par vos adhérents... Contribuer à la Mutualisation des Clubs au Développement**

Dans le cadre des formations « Accompagnateur d'Equipe » et « Animateur de Handball », le Service Territorial de Formation lance un « Appel d'Offre » aux clubs Normand afin de recenser les structures les plus à même :

- de contribuer à la mise en place des Soirées Techniques et des Demi-journées de formation
- et susceptibles d'augmenter l'offre de proximité sur les différents secteurs de formation

En fonction de l'évolution du plan de formation élaboré par le Service Territorial de Formation, des régulations nécessaires et des besoins ... en posant votre candidature, votre club sera classé comme « Structure Ressource Formation Cadres » et pourra être sollicité pour l'organisation d'une prochaine séquence !

Ce type de séquence est un moment d'échanges, de présentation où l'orientation est définie en fonction des problèmes ou des difficultés constatées ou manques repérés dans la formation des cadres.

### **La Soirée, Matinée ou Après-midi Technique**

**Ce type de séquence est un moment d'échanges, de présentation où l'orientation est définie en fonction des problèmes ou des difficultés constatées sur le département ou manques repérés dans la Formation des Cadres.**

#### **2 orientations préconisées**

- Autour de l'activité
- Autour de la pratique

La première correspond à l'ensemble des actions qui sont induites par le handball (managérat, les aspects motivationnels, la gestion de l'hétérogénéité...) La deuxième correspond à la pratique en fonction des tranches d'âges, les thèmes de jeux et le travail relatif à un poste de jeu.

Ce moment est ouvert à tous les licenciés. Seuls les personnes inscrites dans un cursus de formation peuvent participer au débat d'après séance, avoir accès à la documentation remise.

Les personnes inscrites en formation font valider leur présence auprès du responsable en signant une feuille d'émargement.

#### **Organisation**

Présentation d'une séance autour d'un thème. La séance est fournie aux stagiaires avant le début.

#### **2 personnes sont concernées directement**

L'animateur de la séance et l'animateur de l'échange

Le premier met en place les situations choisies et le second énonce les orientations prises.

Les stagiaires peuvent questionner sur le moment mais surtout noter leurs questions pour le débat faisant suite à la séance.

Après la séance, les stagiaires et les intervenants se rencontrent directement et échanges autour de la séance.

Chaque stagiaire repart avec un petit document récapitulatif et une liste de documents, sites consultables.

Déroulement

Arrivée des stagiaires, distribution de la séance, émargement de la feuille

Début de la séance (en fonction du thème entre 45 mn et 1h15)

Fin de la séance

Puis débat de 30 à 45 mn.

#### **Besoins matériels**

Un gymnase et une salle pouvant contenir 20 personnes (possibilité de faire l'échange dans le gymnase)

Un collectif et le matériel correspondant à l'animation du thème abordé

Un tableau blanc

**DOSSIER DE CANDIDATURE Page 25**  
**A retourner à la Ligue avant le**



# Accueillir une Soirée, Matinée ou A-Midi Technique

/ /20

## DOSSIER DE CANDIDATURE

/ /20

Date de dépôt

Date de réception Ligue

### Cochez votre comité

- Manche   
  Calvados   
  Orne   
  Eure   
  Seine Maritime

CLUB .....

NOM DU CONTACT CLUB .....

PRENOM .....

ADRESSE

.....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

TELEPHONE ..... PORTABLE .....

E-MAIL ..... @.....

### Gymnase disponible

Nom du Gymnase .....

Adresse du gymnase ;.....

Code Postal ..... Ville .....

### Jours & Horaires possibles

- Le LUNDI soir à partir de 19h  
 Le MARDI soir à partir de 19h  
 Le MERCREDI soir à partir de 19h  
 Le JEUDI soir à partir de 19h  
 Le VENDREDI soir à partir de 19h  
 Le SAMEDI matin de 9h à 12h  
 Le DIMANCHE matin de 9h à 12h  
 Le DIMANCHE après midi de 13h à 16h

### Collectifs supports disponibles

- |                                  |           |                                   |                                  |                     |
|----------------------------------|-----------|-----------------------------------|----------------------------------|---------------------|
| <input type="checkbox"/> Enfants | Age ..... | <input type="checkbox"/> Masculin | <input type="checkbox"/> Féminin | Niveau de jeu ..... |
| <input type="checkbox"/> Jeunes  | Age ..... | <input type="checkbox"/> Masculin | <input type="checkbox"/> Féminin | Niveau de jeu ..... |
| <input type="checkbox"/> Adultes | Age ..... | <input type="checkbox"/> Masculin | <input type="checkbox"/> Féminin | Niveau de jeu.....  |

Signature du président du club pour accord

Cachet du club

# LE FINANCEMENT DES FORMATIONS

## Dans le cadre de la formation professionnelle continue

La convention collective nationale du sport signée par les partenaires sociaux le 7 juillet 2005 a été étendue par arrêté du 21 novembre 2006, publié au Journal Officiel du 25 novembre 2006. Aussi, les dispositions du chapitre 8 relatives à la formation professionnelle sont applicables à tout groupement sportif relevant du champ d'application de la convention collective et ayant un code NAF suivant (nouvelle nomenclature 2008) : 7990Z – 8532Z – 8551Z – 8559A – 9311Z – 9312Z – 9319Z – 9411Z – 9412Z – 9420Z – 9499Z.

L'objectif est de faciliter l'accès à la formation de l'ensemble des salariés et dirigeants bénévoles des entreprises du secteur.

### 1. Qu'est ce que la branche nationale du sport ?

C'est l'organisation politique paritaire qui définit, détermine, et propose des orientations générales pour les pratiques de formation pour l'ensemble du sport. Elle détermine les niveaux de collecte et les critères de prise en charge, les actions prioritaires financées, etc.

Les représentants des salariés et des employeurs du Sport rassemblés dans une Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (**CPNEF**) organisent la politique de formation de la Branche du Sport pour toutes les activités sportives.

Un Groupe Paritaire de Coordination du Sport (**G.P.C.S.**) applique cette politique, avec la participation de l'**AGEFOS PME**.

#### Plan de formation

Définition des règles de gestion des fonds collectés

Mise en place d'un plan de formation annuel pour les salariés

#### Professionalisation

Définition des contrats de professionnalisation et période de professionnalisation

Organisation du DIF

### 2. Le partenariat entre la FFHB et AGEFOS PME

AGEFOS PME a été co désigné par la branche professionnelle du sport pour gérer les contributions Plan de formation et Professionalisation. La Fédération Française de Handball recommande à ses structures de verser celles-ci auprès d'AGEFOS PME. Partenaire formation du monde sportif, son rôle est :

- De gérer les fonds de formation selon les décisions de la branche ;
- Vous accompagner sur le terrain et de manière personnalisée dans vos projets individuel
- Et/ou collectifs emploi formation.

### 3. Qui peut bénéficier de financement de la branche ?

#### Publics

Les actions de formation engagées au bénéfice des salariés sont prioritaires.

Les actions de formations engagées au bénéfice des bénévoles peuvent être prises en charge dès lors qu'elles s'adressent à des dirigeants bénévoles de structures employeurs et qu'elles sont en lien avec les responsabilités exercées par ce dirigeant bénévole au sein de cette structure.

#### Les types d'aides financières

**L'action de formation individuelle** : peut être financée tout au long de l'année. C'est le montant demandé qui détermine les modalités de traitement du dossier. Nous vous engageons à contacter les équipes régionales d'AGEFOS PME qui vous indiqueront si votre dossier nécessite un examen en commission. Le délai de réponse varie de un à trois mois selon le montant et la complexité du dossier.

# LE FINANCEMENT DES FORMATIONS

## Dans le cadre de la formation professionnelle continue

**L'action de formation collective** : porte sur une ou plusieurs actions de formation et concerne les salariés d'au moins deux entités distinctes. Elle est toujours examinée par la CPNEF sport. La décision vous est communiquée dans un délai maximum de trois mois.

### 4. Organisation de la collecte

**Des cotisations légales et conventionnelles obligatoires à verser avant le 1<sup>er</sup> mars de chaque année (base masse salariale de l'année N-1) :**

### 5. La convention collective nationale du sport et la formation professionnelle

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle et des nouveaux dispositifs créés, la convention collective nationale du sport prévoit dans son chapitre 8 les dispositions suivantes...

**Le plan de formation** peut comporter trois types d'actions de formation :

Les actions d'adaptation au poste de travail, réalisées pendant le temps de travail avec maintien de la rémunération ;

Les actions liées à l'évolution de l'emploi ou qui participent au maintien de l'emploi, réalisées pendant le temps de travail mais pouvant conduire à dépasser la durée légale, conventionnelle ou contractuelle du travail sous certaines conditions;

Les actions de développement des compétences, réalisées pendant le temps de travail avec maintien de la rémunération, mais également en dehors du temps de travail, sous certaines conditions, avec versement d'une allocation formation.

**Le contrat de professionnalisation** est un contrat de formation en alternance permettant aux jeunes de moins de 26 ans ou aux demandeurs d'emploi d'acquérir une qualification professionnelle (diplôme d'Etat, CQP de la branche, titre professionnel agréé par la CPNEF du sport...) et de répondre aux besoins en qualification des structures.

**La période de professionnalisation** permet de favoriser le maintien en activité et de développer la professionnalisation des salariés en CDI, par l'acquisition d'un diplôme, titre, certification, ou d'une qualification reconnue par la branche, notamment via la Validation des Acquis et de l'Expérience.

**Le droit individuel à la formation (DIF)** Depuis le 7 mai 2005, chaque salarié a la possibilité de demander à bénéficier d'une formation dans le cadre de son DIF selon les dispositions légales en vigueur.

### COMMENT FINANCER VOTRE PROJET DE FORMATION ?

**CAS 1 :** Vous êtes bénévole et licencié au sein d'une structure, club, comité ou ligue et vous souhaitez suivre une formation relative à un diplôme régional ou fédéral...

À ce titre, vous bénéficiez d'un tarif réduit sur le coût des formations fédérales. Ce tarif préférentiel est rendu possible par des aides attribuées par l'État dans le cadre de la convention d'objectifs et par des fonds propres de la Fédération dans le cadre de ses orientations politiques.

**CAS 2 :** Vous êtes salarié au sein d'une structure, club, comité ou ligue et vous souhaitez suivre une formation relative à un diplôme fédéral...

À ce titre, vous bénéficiez d'une prise en charge par l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) auquel votre structure a choisi de cotiser (AGEFOS-PME ou OPCALIA) dans le cadre du Plan de Formation.

**CAS 3 :** Vous êtes salarié ou bénévole d'une structure, club, comité ou ligue et vous souhaitez suivre une formation relative à un diplôme d'État (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS)...À ce titre, vous pouvez bénéficier de différents dispositifs permettant la prise en charge partielle ou totale de la formation (Contrat ou période de professionnalisation – Plan de formation – Congé Individuel de Formation – Dispositif Conseil Régional – Dispositif Pôle Emploi)

# LE FINANCEMENT DES FORMATIONS

## Dans le cadre de la formation professionnelle continue

### OBTENIR UN FINANCEMENT, L'AFFAIRE DE TOUS... MAIS SURTOUT LA VOTRE !

**Soyez un acteur** de la recherche de votre financement.

**Soyez incitateur** auprès de votre structure, de votre pôle emploi, etc.

Si l'État participe au financement de la formation professionnelle initiale, aux côtés des conseils régionaux notamment, la formation professionnelle continue relève prioritairement de l'employeur, des branches professionnelles (par l'intervention des organismes paritaires collecteurs agréés ou OPCA) et des conseils régionaux.

Il existe de nombreux dispositifs variant selon votre situation personnelle, il est donc important que vous commenciez à étudier vos droits dès votre inscription aux épreuves de sélection afin d'exploiter toutes les possibilités qui s'offrent à vous. Voici quelques principes à retenir :

- Le droit à une **rémunération** ou à une **aide financière** ne signifie pas que vous en bénéficierez de façon automatique et les dispositifs ne se cumulent pas de façon systématique ;
- Vous devez pour chaque type d'aide remplir les conditions requises ;
- **Pensez aux éventuels délais pour déposer vos dossiers de demande d'aide** ; pendant votre formation vous n'avez pas le statut d'étudiant : vous êtes **stagiaire de la formation professionnelle**

### QUELQUES CONSEILS A RETENIR

- Commencer très tôt votre recherche, bien avant votre entrée en formation (ex : 6 mois pour un CIF, 3 mois pour un plan de formation...).
- Ne vous contentez pas d'un seul financement. Certaines prestations (ou aides) peuvent se cumuler (Ministère des sports et Pôle Emploi par exemple).
- Privilégiez les contrats (professionnalisation ou apprentissage) si vous êtes en formation professionnelle initiale : préparer un BPJEPS ou un DEJEPS avec votre club.
- N'hésitez pas à aller voir les liens proposés.
- Analyser les différentes informations car vous cumulez peut-être 2 statuts.
- Attention : les dispositifs et les informations sont susceptibles de modifications permanentes. Référez-vous au site internet du financeur

### PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE PRISE EN CHARGE

**Si vous n'avez jamais travaillé, ou êtes en cours d'accès à un premier emploi, et si vous êtes à la recherche d'une première qualification professionnelle :**

Vous pouvez bénéficier d'une aide à la formation initiale dans un établissement public national du ministère des Sports (conditions particulières).

Formations subventionnées par les ministères chargés des Sports et de la Jeunesse : réductions éventuelles des tarifs pour les personnes en formation initiale.

**Si vous avez entre 16 et 25 ans inclus et souhaitez préparer un diplôme en alternance :**

**Contrat de professionnalisation** : contrat de travail assorti d'une formation obligatoire financée par les fonds gérés par les partenaires sociaux.

**Contrat d'apprentissage** : contrat de travail assorti d'une formation obligatoire dans un centre de formation d'apprentis (CFA) agréé par le conseil régional. Pour plus de précisions vous pouvez consulter le site de la Fédération nationale des CFA

**Si vous êtes salarié :**

**Plan de formation** : Ensemble des actions de formation définies dans le cadre de la politique de gestion du personnel de l'entreprise.

**Congé individuel de formation (CIF)** : Après accord de l'employeur, la formation peut être prise en charge par les organismes paritaires agréés (OPCA pour le CIF).

# LE FINANCEMENT DES FORMATIONS

## Dans le cadre de la formation professionnelle continue

**Droit individuel à la formation (DIF) :** Le DIF permet à tout salarié de se constituer un crédit de formation de 20 heures par an, dans la limite de 120 heures ; après accord de l'employeur, la formation peut être prise en charge en totalité ou en partie par les organismes paritaires agréés (OPCA).

**Période de professionnalisation :** Période destinée à l'obtention d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) enregistrés au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou période de participation à une action de formation dont l'objectif est défini par la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) dont relève l'entreprise.

### Si vous êtes demandeur d'emploi :

La formation professionnelle a pour but de favoriser la reprise d'activité pour des personnes qui connaissent des difficultés sur le marché du travail ou qui souhaitent engager une reconversion professionnelle.

Le financement d'une formation peut être soumis à plusieurs conditions selon les organismes sollicités.

Il convient de distinguer deux éléments: le coût de la formation et celui de la rémunération du bénéficiaire de la formation.

Certains dispositifs prévoient la prise en charge du coût de la formation et celui de la rémunération du stagiaire. D'autres dispositifs ne prennent en compte que le financement de la formation ou que celui de la rémunération du stagiaire. Certaines formations ne sont pas du tout prises en charge.

Renseignez-vous auprès d'un conseiller à l'emploi dans les agences locales de Pôle emploi qui étudiera votre situation personnelle et votre projet avec vous. Les principaux dispositifs sont :

- action de formation financée par Pôle emploi (AFC),
- action de formation préalable au recrutement AFPR),
- allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE),
- allocation d'aide au retour à l'emploi formation (AREF),
- allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation (AFDEF),
- contrat de professionnalisation pour les plus de 25 ans, inscrits sur la liste des demandeurs d'emploi gérée par Pôle Emploi.

### Si vous êtes un licencié dans une association sportive :

Le Centre national pour le développement du sport (CNDS) peut éventuellement apporter un soutien financier à votre association. La demande est à déposer pour instruction auprès des services déconcentrés chargés des sports : en général la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ou la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP pour les clubs et comités départementaux et la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) pour les ligues.

### Si vous êtes sportif de haut niveau :

Vous pouvez bénéficier de dispositifs spécifiques en matière d'insertion professionnelle. Pour de plus amples informations vous pouvez prendre contact avec le correspondant sport de haut niveau de votre Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

# Validation de l'Expérience professionnelle d'entraîneur

Il est institué auprès des ligues et de la fédération, une instance de Validation de l'Expérience professionnelle depuis les mesures votées à l'Assemblée Générale de la FFHB à Porto-Vecchio en 1994.

**Cette instance peut attribuer l'équivalence d'une qualification fédérale :**

**Au niveau de la Ligue**      **Animateur de Handball ou Entraîneur Régional**

**Recevabilité :** le candidat doit pouvoir justifier d'une expérience d'animation pour l'Animateur de Handball ou d'une expérience d'entraîneur pour l'Entraîneur Régional, en responsabilité, avec un collectif évoluant en championnat régional régulièrement, pendant au moins 5 années.

**L'instance de validation est composée :**

Du Président de la Ligue, du Cadre d'Etat responsable de la formation et de deux membres désignés par le CA de la Ligue.

**Au niveau zone**      **Entraîneur Interrégional (Adultes - Jeunes – Enfant)**

**Recevabilité :** le candidat doit pouvoir justifier, au moins pendant 5 ans durant les 7 dernières années, de l'encadrement d'une équipe de handball évoluant en compétition. La validation de ces trois diplômes sera réalisé par **la zone technique** et attribuée en relation avec le public support du suivi d'entraînement pour obtenir la mention Adultes ou Jeunes ou Enfants.

**L'instance de validation est composée :**

Du responsable de zone en charge de la formation, du CTS local.

**Au niveau fédéral**      **Entraîneur Fédéral (Adultes - Jeunes – Enfant)**

L'instance décide de l'attribution d'un diplôme fédéral, après entretien avec l'intéressé et au vu d'un dossier qui comprend le compte rendu d'un suivi d'entraînement.

**Recevabilité :** pouvoir justifier d'une expérience d'entraînement, en responsabilité, avec un collectif évoluant en secteur élite pendant 10 ans.

**L'instance de validation est composée :**

Du Président de la FFHB ou de son représentant, de deux membres du CA désignés à cet effet et de 3 membres de la DTN.

La commission des obligations ne prend en compte que les certifiés en activité.

**Le formulaire officiel de demande de validation d'expérience créé par la FFHB sera communiqué à tous les clubs dès sa parution en septembre !**

## Les contacts utiles

---



Avenue du Général de Gaulle  
BP 1  
76350 OISSEL  
Tél 02 35 64 01 47 - Fax 02 35 64 79 81  
Mail 1700000@handball-france.eu



### Secrétariat Formation Cadres

Anne DEMAREST

☎ 02.35.64.01.47

✉ 1700000.tec@handball-france.eu

### CTS Coordonateur Formation Cadres

Hervé VIGOR

☎ 06.65.93.22.21

✉ vigorhb@yahoo.fr

### Élu Référent Formation Cadres

Laurent BACHELOT

☎ 06.65.93.12.30

✉ laurentbachelot@ymail.com

### CTF Formation Cadres

Sandra JEHANNE

☎ 07.60.05.64.59

✉ ctf.formation.normandie@gmail.com

### Comment accéder à l'INTERFACE ETR sur le site Web de la Ligue ?

Sur le site web de la Ligue, dans la rubrique « Equipe Technique Régionale »

Cliquez sur le bouton d'action comme ci-dessous



Consultation électronique du Guide Normand et des agendas propres  
à chaque parcours de formation  
Inscription sur les séquences proposées pour les stagiaires  
à l'aide des formulaires électroniques



<https://sites.google.com/site/etrformationdescadres/>